



HAL
open science

L'expérience des collectivités territoriales marocaines tirillées entre l'ancrage de la gouvernance territoriale et la promotion du genre comme processus de mise œuvre de la Régionalisation avancée

Khadija Tibari-Hannou

► To cite this version:

Khadija Tibari-Hannou. L'expérience des collectivités territoriales marocaines tirillées entre l'ancrage de la gouvernance territoriale et la promotion du genre comme processus de mise œuvre de la Régionalisation avancée. 2019. hal-02423385

HAL Id: hal-02423385

<https://hal.science/hal-02423385>

Preprint submitted on 24 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'expérience des collectivités territoriales marocaines tiraillées entre l'ancrage de la
gouvernance territoriale et la promotion du genre comme processus de mise œuvre
de la Régionalisation avancée
Dr. TIBARI Khadija**

Avec la régionalisation avancée, il est évident que les modes de gouvernance et de représentativité politique sont interpellés à s'initier à ce grand chantier d'envergure que connaît la Maroc, car on ne peut pas parler de régionalisation avancée sans intégrer tous les acteurs et les actrices au processus et que les femmes et les hommes ne soient au cœur du développement territorial.

Si la gouvernance territoriale sensible au genre passe par une représentativité politique et par une démocratie participative, la participation des femmes dans la gestion locale s'est souvent inscrite dans une ancienne coexistence et un dilemme classique dont l'objectif est « la femme et la démocratie ».

L'exigence d'intégration de l'approche genre dans le paysage territorial stipulé par la constitution, mais aussi dictée par les engagements internationaux, comme le prescrit l'une des principales recommandations des Objectifs du Développement Durable (ODD), en 2016 ; "*la territorialisation de la dimension genre au niveau des plans et programmes de développement*", a conduit, durant les dernières années, à l'adoption des nouveaux outils, des approches et des mécanismes pour la promotion de la participation politique, économique, sociale et environnementale des femmes dans les collectivités territoriales, en vue d'un ancrage d'une gouvernance territoriale sensible au genre.

De ce fait, l'égalité des genres s'est affirmé dans plusieurs textes et lois marocaines qui a conduit à l'effervescence des stratégies nationales et territoriales, a renforcé l'accès des femmes aux postes de prise de décision et la promotion de leur représentativité au niveau territorial, la mise en place des plans et des programmes de développement ainsi que la création des instances consultatives.

A cet effet, la prise en compte du genre s'est concrétisée à plusieurs niveaux dans les collectivités territoriales, notamment dans la composition des bureaux des conseils élus, dans les programmes de développement, régionaux (PDR), les plans de développement préfectoraux/ provinciaux (PDP) et les plans d'action communaux (PAC), la promotion de la démocratie participative, la création des instances consultatives, d'équité, d'égalité des chances et de l'approche genre (IEEAG), en partenariat avec les acteurs de la société civile, et en outre deux instances au niveau des régions, celles spécialisées dans l'étude des questions liées aux préoccupations des jeunes, et les autres en partenariat avec les opérateurs économiques concernés des affaires économiques, aussi dans la budgétisation sensible au genre (BSG), le droit de présenter des pétitions, le plaidoyer, et la mise en place des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation, exigés comme un axe de la gouvernance territoriale sensible au genre.

En adoptant cette nouvelle approche de participation des citoyen/nes (femmes et hommes) dans la gestion locale, la démocratie participative vise à améliorer la relation des citoyens avec les institutions locales en renforçant l'implication, la concertation et la consultation des femmes et des hommes de la localité dans le débat et la prise de décision, lesquels soutenus pour Gandhi par, *tout ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi*. Donc, il faut intégrer l'égalité du genre du diagnostic, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi à l'évaluation et à la reddition des comptes, pour une meilleure efficacité et efficience de la chose publique locale, chose qui est considérée comme un accomplissement de la démocratie représentative.

S'inscrivant dans l'âme des lois organiques des CT qui stipulent, dans l'article 250, la bonne gouvernance, le Ministère de l'intérieur-Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), département de tutelle des collectivités territoriales (CT), accompagne celles-ci dans le renforcement des capacités des élu.es, de les doter des outils et des techniques de gestion, des indicateurs d'évaluation, de l'audit interne et du contrôle.

Pour cela, la DGCL a entrepris plusieurs mesures qui peuvent se résumer dans l'institutionnalisation du genre au niveau central par la création d'une Unité du Genre et de l'Égalité (UGE) et la mise en place des points focaux genre, responsables de mettre en œuvre le genre au niveau des stratégies et des approches, l'élaboration et la diffusion des outils de mise en place de la gouvernance territoriale qui se sont traduits par l'élaboration et la diffusion du guide relatif au Plan d'action communale, du guide relatif aux programmes de développement régionaux, du guide portant sur la budgétisation sensible au genre, le guide relatif au droit de présenter des pétitions, la vulgarisation des manuels des procédures pour la création et la mise en œuvre des instances d'équité, d'égalité des chances et l'approche genre (IEEAG), l'organisation des ateliers de formation pour la mise en place et l'opérationnalisation des IEEAG, la formation des points focaux en matière de la budgétisation sensible au genre, la création du Réseau des Femmes Elues locales de l'Afrique (REFELA)- Maroc, l'organisation des conférences régionales sur le leadership féminin, l'élaboration et la diffusion des supports pédagogiques, des modules et la formation des formateurs internes, l'accompagnement en matière de planification et de budgétisation, l'initiation des programmes pour le renforcement de la gouvernance territoriale, notamment "*la commune de demain*", l'appui dans l'élaboration et la mise œuvre des schémas directeurs régionaux de la formation continue des élu.es des conseils des collectivités territoriales, la mise en place d'un système d'information pour le pilotage, la gestion, le suivi et l'évaluation des formations des élu.es, la conception et la diffusion des capsules didactiques au profit des élu.es en matière des compétences des CT...

De même, d'autres mesures et outils ont été initiés, d'une part, à travers un appui légal ; comme le choix du quota réservé aux femmes pour assurer leur accès aux conseils élus ; l'adoption du principe de l'alternance entre les sexes dans les listes électorales, la création des circonscriptions électorales complémentaires dans la candidature exclusive des femmes, en vertu de l'accord entre les partis politiques. Et d'autre part, à travers un appui financier, par la mise en place d'un fonds d'appui à la représentativité des femmes qui encourage, non seulement les femmes à se porter candidate, mais aussi à les amener à voter. Sans oublier le fonds de soutien, comme système incitatif pour les partis politiques, ainsi que le fonds de mise à niveau social des régions, le fonds de solidarité interrégional et le partenariat public-privé.

Tout cela a conduit au renforcement d'un leadership féminin et l'accès des femmes aux postes de prise de décision qui s'est concrétisé en 2015 avec une représentativité évolutive de 28% des élues femmes dans les conseils communaux, à l'effectif de 6513 femmes élues dont 21 présidentes (dont la majorité dans les conseils communaux ruraux), sur 24150 élus (contre 0% de femmes en 1960 et 12% en 2003), et de 38% aux conseils régionaux ; 255 femmes sur 423 élus et aux conseils préfectoraux et provinciaux 57 élues femmes sur 1306 élus soit 22% élues femmes.

Faut-il rappeler qu'en 2019, le leadership féminin qui oscille entre l'empowerment et la prise de décision a connu un rebondissement, avec l'élection de deux femmes présidentes des conseils régionaux, représentant la majorité et l'opposition respectivement, au Sud du Maroc dans la Région de Guelmim Oued Noun et au Nord, dans la Région de Tanger- Tétouan Al Hoceima, en renforçant *la participation de la femme à la gestion des affaires régionales et, d'une manière générale, à l'exercice des droits politiques* ", comme le stipulait dans son discours le Roi MOHAMMED VI du 9 Mars 2011 à Rabat.

C'est une avant-première pour le Maroc, un poste politique, masculin par excellence, tant convoité et monopolisé par les hommes est géré désormais par les femmes,

Si la reconnaissance de la complémentarité entre les femmes et les hommes, en tant qu'objectif de développement endogène et durable constitue un atout majeur au sein des collectivités territoriales, la pleine conscience des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes garantissent la réussite des projets territoriaux, et que l'adhésion spontanée et immédiate demeure un gage de succès.

Donc, le genre dans le processus de la Régionalisation avancée et la gouvernance territoriale offre une grande opportunité pour l'émergence du leadership féminin, mais aussi il constitue l'essor d'un développement équitable et durable.

Aussi, faut-il rappeler que la participation économique des femmes réside-t-elle dans la dynamisation du rôle productif des femmes et l'investissement dans une croissance économique inclusive, avec leur participation à tous les niveaux des collectivités, dans le travail, l'entrepreneuriat, la vie économique, l'accès aux ressources, comme l'opération Melkisation qui donne aux femmes souliayates le droit de bénéficier, au même titre que les hommes, de propriété des terres, aux crédits et aux emprunts, les emplois rémunérés, la lutte contre la pauvreté... Cette participation est liée aux droits des femmes qui leur procurent la liberté, les choix des opportunités, le bien-être et l'agir, la jouissance des mêmes droits économique social et culturel. Ce qui implique la sensibilisation et le renforcement de la confiance en soi.

Si la gouvernance territoriale sensible au genre a constitué un processus dynamique et évolutif qui change dans le temps et dans l'espace, selon la spécificité de chaque région, sa mise en œuvre connaît plusieurs écueils et défis. Intégrer le genre ne veut nullement dire que le développement équitable et durable est garanti, mais il faut une conscientisation de la dimension genre et une lecture avec des lunettes genre.

La résistance au changement, la culture et le patriarcat persistent encore et empêchent la mise en œuvre réelle et effective de la gouvernance territoriale genrée. Malgré les efforts déployés et les différentes réformes entreprises, les femmes continuent à militer pour intégrer le paysage politique, économique et social marocain. Il est bien évident que toutes les sphères de la société sont conquises par les femmes, mais leur influence reste au-delà des attentes et des aspirations.

De ce qui précède, dans le cadre de la Régionalisation avancée, les collectivités territoriales sont le lieu d'interactions des femmes et des hommes, des projets et des politiques publiques territoriales. Elles sont les plus proches des citoyens et sont les mieux placées pour recenser et identifier les besoins et les spécificités des femmes et des hommes d'une façon différenciée et pour élaborer des solutions les plus adaptées et avoir un capital humain plus inclusif et plus responsable qui se préoccupe du genre.

Si la prise de conscience que le genre et l'égalité font partie des principes primordiaux de la gouvernance, et constituent un outil pour l'ancrage de la gouvernance territoriale, ils doivent être considérés également comme indicateurs de performance, d'efficacité, de rendement et une étape de reddition des comptes des politiques publiques territoriales.

Le genre est donc apprécié pour corriger, redresser le déséquilibre et diminuer les disparités économiques, territoriales, sociales et politiques, qui dans sa stratégie repose essentiellement sur la prise en compte des préoccupations et des intérêts diversifiés des femmes et des hommes.

Car, on peut avoir les meilleures stratégies du monde et les outils et les mécanismes les plus performants, mais ils resteront obsolètes et hypothéqués par l'incapacité si nous n'avons pas un capital humain formé et responsable de son devenir, fort par ses décisions et responsabilisé par ses résultats.

L'avenir des collectivités territoriales réside donc, dans leurs femmes et leurs hommes et ne pas tenir compte de leurs rôles, de leurs responsabilités, de leurs spécificités et de leurs besoins conduirait certainement à une gouvernance territoriale "boiteuse", car la Régionalisation avancée sensible au genre ne se décrète pas, elle se construit et s'organise.